

Les problèmes d'humidité sont à prendre au sérieux.

Certains sont faciles à identifier et à solutionner alors que d'autres nécessitent l'intervention de corps de métier spécialisés.

Les ignorer peut mener à l'apparition de moisissures nocives pour la santé et à une détérioration du logement.

Par le toit elle s'est infiltrée, la façade elle aime détériorer...
Dans des endroits peut ventilés, des moisissures elle a créé...
Elle n'est pas sans danger et peut avoir des conséquences sur la santé...

L'HUMIDITÉ

L'HUMIDITÉ

SOURCES D'HUMIDITÉ DANS UN LOGEMENT

Dans les logements, plusieurs causes d'humidité sont possibles :

- **La condensation** : l'air intérieur contient toujours de la vapeur d'eau provenant des nombreuses activités humaines du logement : douche, bain, cuisson des aliments, vaisselle, séchage du linge, respiration mais aussi le chauffage sans évacuation, tel que le poêle à pétrole. En moyenne, une famille de 4 personnes rejette chaque jour 10 litres d'eau sous forme de vapeur.
- **Les infiltrations** : l'eau de pluie peut s'infiltrer par une toiture non étanche, une corniche encombrée, un châssis qui ferme mal, un mur de façade détérioré (fissures dans l'enduit, joints de maçonnerie dégradés).
- **L'humidité ascensionnelle** : lorsque les fondations sont mal protégées contre l'humidité du sol (pas de membrane d'étanchéité, membrane abîmée), cette humidité peut remonter par capillarité dans les murs et venir dégrader le bas des murs du rez-de-chaussée.
- **Les fuites d'eau** : dans un logement, les canalisations sont nombreuses (eau potable, eaux usées, eaux de pluie, eau du chauffage central). Elles peuvent, par accident, usure ou malfaçon, se rompre et occasionner une fuite.
- **L'humidité de construction et/ou de rénovation** : de grandes quantités d'eaux sont utilisées lors de la préparation de plâtre, mortier, béton. Le séchage de ces matériaux entraîne une évaporation de cette eau qui se retrouve ensuite dans l'air intérieur.

CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ

Un excès d'humidité peut causer des problèmes importants, tant au bâtiment qu'à ses occupants, notamment en raison de l'apparition de moisissures.

Les moisissures sont des champignons microscopiques. En présence d'une humidité élevée, elles peuvent se développer sur des matériaux très variés tels que le bois, le papier peint, le plâtre, les vêtements et tissus d'ameublement, les matelas, les aliments, le terreau des plantes.

Lorsque les moisissures sont présentes en grande quantité, elles peuvent être visibles à l'œil nu et prendre la forme de taches colorées (noirâtres, verdâtres, brunâtres) ou de filaments. Dans beaucoup de cas, leur présence s'accompagne d'une odeur de moisi.

Inhalées, les spores de moisissures peuvent provoquer divers problèmes de santé : irritations du nez et de la gorge, réactions allergiques (rhinite, bronchite allergique, asthme), infections respiratoires, effets toxiques (maux de tête, fatigue, douleurs articulaires...). Les personnes souffrant d'allergie, les asthmatiques, les enfants et les personnes âgées sont les plus vulnérables.

Si la surface totale contaminée par les moisissures, dans un logement, dépasse 3m², le risque pour la santé des occupants est élevé et l'assainissement complet dans le plus bref délai est alors nécessaire.



Un logement peut cumuler plusieurs causes d'humidité. Dans tous les cas, il faut identifier le(s) problème(s) et y remédier le plus rapidement possible. En effet, tant que les sources d'humidité seront présentes, des moisissures auront tendance à se développer et à revenir même après leur nettoyage.

Davantage d'informations
vous sont fournies dans ce dépliant.

Aidez-là à
s'en aller !

Éditeur responsable :
Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial,
Place Léopold, 1, 6700 Arlon
Crédit photo : Adobe Stock
communication@province.luxembourg.be · Septembre 2020



Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI-Lux)

✉ Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE

☎ 084/31.05.03

✉ samilux@province.luxembourg.be



www.province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be

QUEL EST LE PROBLÈME D'HUMIDITÉ ?

QUE FAIRE ?

LA CONDENSATION



- **Aérer, 2 à 3 fois par jour, pour évacuer l'humidité produite, quelle que soit la saison**, en ouvrant les fenêtres complètement (l'oscillo-battant est insuffisant), **pendant 10 à 15 minutes**. Prêter une attention particulière aux pièces humides et ventiler davantage après les activités qui produisent beaucoup d'humidité, après la nuit mais aussi lors d'une occupation prolongée. L'humidité de l'air se situe idéalement entre 40 et 60 % et peut facilement être vérifiée au moyen d'un hygromètre.
- **Limiter la quantité de vapeur d'eau produite dans le logement :**
 - » Dans la cuisine, utiliser une hotte reliée à l'extérieur. À défaut, ouvrir la fenêtre. Placer un couvercle sur la casserole.
 - » Dans une salle de bains, l'installation d'un extracteur permet de forcer le renouvellement d'air. Essuyer les joints et les parois rapidement après chaque usage.
 - » Faire sécher le linge dehors ou dans un local bien aéré et séparé des pièces de vie.
 - » Les poêles à pétrole sont à éviter car, parmi d'autres inconvénients, ils dégagent d'importantes quantités de vapeur d'eau.
- **Maintenir une température supérieure à 16 °C durant toute l'année.**
- **Améliorer l'isolation des parois froides.**
- **Éloigner, d'au moins 5 cm, les meubles et objets des murs froids ou humides** pour assurer une aération de cet espace et diminuer le risque de condensation.
- **Veiller à ce que les voiles, tentures ou stores permettent une circulation d'air** et n'entrent pas en contact avec les fenêtres et parois humides.
- **Jeter un matelas contaminé par des moisissures.**

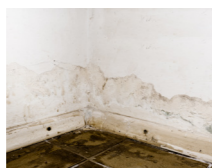


LES INFILTRATIONS



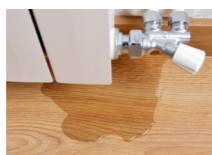
Étanchéifier l'enveloppe extérieure du bâtiment, y compris les gouttières, la cheminée, les châssis de portes et fenêtres, dégager une corniche encombrée, etc. Il est souvent nécessaire de faire appel à un corps de métier spécialisé.

L'HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE



Résoudre un problème d'humidité ascensionnelle s'avère souvent lent et difficile. Il est fortement conseillé de demander un devis à plusieurs firmes spécialisées afin d'obtenir un diagnostic précis et les solutions à mettre en œuvre.

LES FUITES DE CANALISATIONS



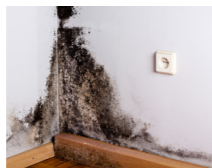
Lorsque la conduite est apparente, il est relativement aisé de localiser la fuite et de la réparer ou de remplacer une partie de la canalisation endommagée. Par contre, quand elle n'est pas apparente, il s'avère plus difficile de localiser l'endroit exact de la fuite et d'y avoir accès. Il est alors nécessaire de faire appel à un corps de métier spécialisé.

L'HUMIDITÉ DE CONSTRUCTION ET/OU DE RÉNOVATION



Après une construction, une transformation, l'ajout d'une annexe, il est essentiel de bien aérer le bâtiment durant plusieurs semaines voire quelques mois avant d'entreprendre les travaux de finition comme la peinture ou le carrelage.

LA PRÉSENCE DE MOISSURES



Lorsque des moisissures sont présentes, il est indispensable de les éliminer le plus rapidement possible. Plusieurs actions peuvent être entreprises :

- **Détapisser soigneusement l'entièreté des parois** contaminées par les moisissures.
- **Éviter de gratter, brosser à sec** les endroits moisis pour ne pas disperser les moisissures dans l'air.
- **Nettoyer les taches de moisissures avec de l'eau et un détergent habituel ou à l'eau de Javel diluée** (une part de Javel pour quatre parts d'eau). L'eau de Javel peut nuire à l'environnement et à la santé, il ne faut l'utiliser qu'en cas de nécessité.
- Ensuite, bien laisser sécher les parois durant plusieurs semaines, voire quelques mois avant de les **recouvrir, idéalement d'une peinture** à faible émission en COV. Éviter de tapisser (papier peint, fibre de verre) les murs humides ou de les recouvrir de plaques de plâtre, boiserie, feuille d'aluminium.
- **Remplacer les joints de douche contaminés par les moisissures.**



La Wallonie octroie des primes dites « habitation » pour certains travaux de rénovation et de remédiation contre l'humidité. Les informations sont disponibles sur le site énergie de la Wallonie ou auprès des Guichets de l'Énergie.



<https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792>

